

Permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap

07 62 21 15 76

Les 2èmes et 4èmes mercredis de 9 h à 12 h (répondeur 24 h / 24)

Pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap

En partenariat avec le CDAD de l'Essonne, le CIDFF et le PAD d'Evry-Courcouronnes, l'association AGE 91 met à la disposition des adultes en situation de handicap, de leurs proches et des professionnels, notamment ceux des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, un service juridique gratuit qui :

- ••• Répond à toute demande juridique dans les domaines civil, pénal, social, administratif
- • Aide dans l'accomplissement des démarches judiciaires
- Oriente vers les services compétents
- Organise des permanences physiques (PAD d'Evry-Courcouronnes)
 à destination des adultes en situation de handicap et de leurs proches

En partenariat avec :





le Département de l'Essonne. »



